

Novartis Pharma SAS

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Certifié conforme

DocuSigned by:

4432A53D828D422...

Novartis Pharma S.A.S
8-10 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NOVARTIS PHARMA SAS								Néant ☐	*
			Exercice N					Exercice (N – 1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 064 935 478	FB	8 283 786	FC	2 073 219 265	2 022 392 654	
	Production vendue biens * services *	FD		FE	205 744 107	FF	205 744 107	190 142 068	
		FG	2 944 494	FH	87 911 971	FI	90 856 465	77 857 231	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 067 879 973	FK	301 939 864	FL	2 369 819 838	2 290 391 954	
	Production stockée*					FM	(3 662 686)	8 438 965	
	Production immobilisée*					FN	118 297	1 378 060	
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 171 957	10 932 490	
	Autres produits (1) (11)					FQ	293 951	204 675	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 384 741 358	2 311 346 145	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 120 674 427	1 195 987 213	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	27 382 668	29 266 719	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	66 756 498	65 302 947	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 196 813)	(8 192 576)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	197 641 374	184 972 241	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	568 744 492	426 619 586	
	Salaires et traitements*					FY	167 840 614	170 296 286	
	Charges sociales (10)					FZ	86 042 354	87 916 826	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	23 401 417	23 290 059	
						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 598 925	5 662 028	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	4 599 278	5 478 038		
	Autres charges (12)					GE	139 200	87 541	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 253 624 437	2 186 686 912	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	131 116 920	124 659 232	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 909 690		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	656 104	375 533	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 764 105	83 844	
	Différences positives de change					GN	247 941	23 970	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	4 577 842	483 348	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	17 812	51 019	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 438 625	10 505 969	
	Différences négatives de change					GS	466 808	195 512	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	10 923 247	10 752 501	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 345 405)	(10 269 152)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	124 771 515	114 390 080		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS NOVARTIS PHARMA SAS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	17 728 928	1 918 838	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	19 626	1 135 476	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	52 185 415	97 663 379	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	69 933 970	100 717 693	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	28 716 074	78 934 805	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	34 227	57 815	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	17 366 267	44 737 932	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	46 116 570	123 730 553	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	23 817 400	(23 012 860)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	13 913 216	16 662 272	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	27 471 327	27 715 626	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 459 253 171	2 412 547 187	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 352 048 799	2 365 547 866	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	107 204 372	46 999 320	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HY			
	(3)	Dont { – Crédit-bail mobilier * – Crédit-bail immobilier								IG			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								IJ	1 909 690		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								IK			
	(6ter)	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								IX			
	(9)	Dont transferts de charges								RC			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								RD			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5								A1	39 739		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A2			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A3			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9								A4			
		Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8											
	joindre en annexe) :												
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le										Exercice N		
											Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Penalites de retard & amendes fiscales										1 355 040		
Indemnité rupture contrat CAA										27 361 033			
Cession immobilisations										27 938	16 605		
Autres charges et produits exeptionnels										6 289	3 020		
Dot exep sur MAR immo										167 262			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

NOVARTIS PHARMA SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
NOVARTIS PHARMA SAS
8-10, rue Henri Sainte-Claire Deville
92500 Rueil Malmaison

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société NOVARTIS PHARMA SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Renaud Roguinsky

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :SAS NOVARTIS PHARMA SAS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*12

Adresse de l'entreprise8-10 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON

Durée de l'exercice précédent*12

Numéro SIRET*41034907000178

Néant☐*

					Exercice N clos le, 31122022		N-1 31122021		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	8 806 715	AG	2 847 448	5 959 266	198 312	
		Fonds commercial (1)	AH	2 718 053	AI		2 718 053	2 718 053	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 431 606	AK		1 431 606	1 443 796	
		Avances et acomptes sur immobilisa- tions incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	6 351 645	AO	2 450 659	3 900 985	3 917 121	
		Constructions	AP	239 969 336	AQ	95 507 142	144 462 194	152 728 427	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	182 510 945	AS	105 856 335	76 654 609	81 841 847	
		Autres immobilisations corporelles	AT	34 952 022	AU	27 247 872	7 704 150	9 065 368	
		Immobilisations en cours	AV	9 538 713	AW		9 538 713	13 432 751	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	29 511	CV		29 511	4 969 445	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	2 080 000	BE	9 534	2 070 465	2 515 465	
		Prêts	BF		BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	52 166	BI		52 166	37 123	
	TOTAL (II)			BJ	488 440 716	BK	233 918 993	254 521 722	272 867 713
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	48 146 385	BM		48 146 385	35 949 571
En cours de production de biens			BN	23 929 264	BO	3 216 705	20 712 558	22 923 707	
En cours de production de services			BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis			BR		BS				
Marchandises			BT	198 134 803	BU	297 433	197 837 369	224 847 968	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	6 094 663	BW		6 094 663	2 954 633	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	96 791 382	BY	243 517	96 547 865	139 876 969	
		Autres créances (3)	BZ	649 579 071	CA	239 348	649 339 723	303 022 733	
DIVERS		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF		CG					
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 708 182	CI		12 708 182	14 217 662		
	TOTAL (III)	CJ	1 035 383 753	CK	3 997 004	1 031 386 748	743 793 244		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	17 812			17 812	51 019		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)			CO	1 523 842 282	IA	237 915 998	1 285 926 283	1 016 711 977	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise				SAS NOVARTIS PHARMA SAS		Néant		*	
						Exercice N		Exercice N – 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 43 380 000)					DA	43 380 000	43 380 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					DC			
	Réserve légale (3)					DD	4 338 000	4 338 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF	220 755	220 755	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	11 045 734	11 045 734	
	Report à nouveau					DH	34 432 973	(12 566 347)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	107 204 372	46 999 320	
	Subventions d'investissement					DJ			
	Provisions réglementées *					DK	49 387 117	44 744 631	
	TOTAL (I)					DL	250 008 952	138 162 094	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM		
Avances conditionnées					DN				
TOTAL (II)					DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	30 541 778	43 553 996	
	Provisions pour charges					DQ	42 555 578	51 713 655	
	TOTAL (III)					DR	73 097 357	95 267 651	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS			
	Autres emprunts obligataires					DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	5 590 678	6 122 183	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	408 986	2 079 244	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	148 137 437	148 796 451	
	Dettes fiscales et sociales					DY	779 083 596	597 154 181	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	1 969 294	927 979	
	Autres dettes					EA	9 985 894	7 654 596	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	17 640 654	20 532 956	
	TOTAL (IV)					EC	962 816 541	783 267 593	
	Ecart de conversion passif* (V)					ED	3 432	14 637	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1 285 926 283	1 016 711 977	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B			
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C				
				Ecart de réévaluation libre	1D				
				Réserve de réévaluation (1976)	1E				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	839 842 566	667 302 331	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS NOVARTIS PHARMA SAS								Néant ☐ *
			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 064 935 478	FB	8 283 786	FC	2 073 219 265	2 022 392 654
	Production vendue biens * services *	FD		FE	205 744 107	FF	205 744 107	190 142 068
		FG	2 944 494	FH	87 911 971	FI	90 856 465	77 857 231
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 067 879 973	FK	301 939 864	FL	2 369 819 838	2 290 391 954
	Production stockée*					FM	(3 662 686)	8 438 965
	Production immobilisée*					FN	118 297	1 378 060
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	18 171 957	10 932 490
	Autres produits (1) (11)					FQ	293 951	204 675
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 384 741 358	2 311 346 145
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 120 674 427
Variation de stock (marchandises)*					FT	27 382 668	29 266 719	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	66 756 498	65 302 947	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(12 196 813)	(8 192 576)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	197 641 374	184 972 241	
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	568 744 492	426 619 586	
Salaires et traitements*					FY	167 840 614	170 296 286	
Charges sociales (10)					FZ	86 042 354	87 916 826	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations – dotations aux amortissements* – dotations aux provisions*				GA	23 401 417	23 290 059
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	2 598 925	5 662 028
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	4 599 278	5 478 038		
Autres charges (12)					GE	139 200	87 541	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 253 624 437	2 186 686 912	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	131 116 920	124 659 232
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	1 909 690	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	656 104	375 533
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	1 764 105	83 844
	Différences positives de change					GN	247 941	23 970
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	4 577 842	483 348
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	17 812	51 019
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 438 625	10 505 969
	Différences négatives de change					GS	466 808	195 512
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	10 923 247	10 752 501
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(6 345 405)	(10 269 152)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	124 771 515	114 390 080

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS NOVARTIS PHARMA SAS		Néant ☐ *		
										Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion										HA	17 728 928	1 918 838	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *										HB	19 626	1 135 476	
	Reprises sur provisions et transferts de charges										HC	52 185 415	97 663 379	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)										HD	69 933 970	100 717 693	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)										HE	28 716 074	78 934 805	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *										HF	34 227	57 815	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions										HG	17 366 267	44 737 932	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)										HH	46 116 570	123 730 553	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)												HI	23 817 400	(23 012 860)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise										(IX)	HJ	13 913 216	16 662 272	
Impôts sur les bénéfices *										(X)	HK	27 471 327	27 715 626	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	2 459 253 171	2 412 547 187		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	2 352 048 799	2 365 547 866		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)												HN	107 204 372	46 999 320
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme										HO		
	(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HY		
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier										IG		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)										HP		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées										HQ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées										1H		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)										IJ	1 909 690	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)										1K		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)										HX		
	(9)	Dont transferts de charges										RC		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)										RD		
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)										A1	39 739	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)										A2		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :										A3		
		facultatives										A6		
		obligatoires										A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin										A7		
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										A8		
	(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le												Exercice N	
												Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Penalites de retard & amendes fiscales												1 355 040		
Indemnité rupture contrat CAA												27 361 033		
Cession immobilisations												27 938	16 605	
Autres charges et produits exeptionnels												6 289	3 020	
Dot exep sur MAR immo												167 262		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :												Exercice N		
												Charges antérieures	Produits antérieurs	

NOVARTIS PHARMA S.A.S

A N N E X E 2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de Commerce Articles 9 et 11, art.7, 21,24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et établis conformément au PCG.

Evènements marquants de l'exercice :

- Novartis a déposé en 2014 une réclamation auprès de l'Administration fiscale considérant que les **remises conventionnelles devraient venir en déduction du chiffre d'affaires réduisant mécaniquement la base de la TVA collectée**. Suite au rejet de la réclamation, Novartis a initié un contentieux devant les tribunaux administratifs au titre des exercices 2012 à 2019 pour un montant de 19,1 millions d'euros. La décision de la Cour administrative d'appel de Versailles a confirmé la position de Novartis et a fait droit à sa réclamation, puis le 3 juin 2021 le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de l'Administration rendant définitif l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles en faveur de Novartis. C'est à ce titre que **Novartis Pharma a enregistré un produit exceptionnel de 17,1 millions d'euros** dans ses comptes 2022 (le montant complémentaire non encore remboursé est en cours de traitement par les autorités).
- En avril 2022, le siège social mondial de Novartis Pharma annonce une évolution organisationnelle en fusionnant les 2 unités commerciales "Pharmaceuticals" et "Oncology" en une seule, avec l'objectif de générer des économies d'échelle et des synergies. Cette fusion des unités commerciales en une seule s'est traduit en France par un **Petit Licenciement Economique** pour Novartis Pharma France SAS ayant conduit au départ de 9 salariés siégeant au CODIR. Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2022, il a été pris acte de la **démission de Monsieur Frédéric COLLET de son mandat de président de la Société**, avec effet au 30 juin 2022. Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2022, il a été **nommé Monsieur Thibaut VICTOR-MICHEL en qualité de président de la Société** pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la décision de l'associé unique devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Au cours de l'exercice, la société filiale Novartis Pharma SAS faisait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2017 à 2019. Le 10 décembre 2021, la société a reçu une proposition de rectification pour un montant total de 3 424 150€. Le 10 février 2022, la société a contesté les redressements opérés par l'Administration fiscale concernant la comptabilisation de certaines dépenses de personnel dans le cadre du crédit d'impôt recherche. La réponse à proposition de rectification envoyée par l'Administration le 28 mars 2022 a donné partiellement raison à la société (baisse de 454 444 euros). La société a

maintenu sa position et a contesté les sommes restantes dans le cadre d'un recours hiérarchique. Par courrier du 29 septembre 2022 et conformément au souhait de la société, l'Administration a proposé de réduire **le montant redressé sur les trois exercices pour retenir un montant total de redressement de 2 109 996 euros** dont le paiement effectif a été opéré en décembre 2022.

- Enfin, un avis de contrôle des URSSAF a été adressé à la société Novartis Pharma SAS le 1er mars 2021. Le contrôle concerne la contribution sur le chiffre d'affaires sur les exercices de 2018 à 2020, la contribution sur les ventes directes sur les exercices 2018 à 2020 et la taxe promotion de 2017 et à 2019. Le 4 octobre 2022, la société a reçu une réponse aux observations qu'elle avait formulées et dans laquelle les **URSSAF motivent leurs positions et confirment être redevables d'un crédit sur les contributions d'un montant total de 1 312 172 euros**. Le remboursement a été perçu par la société le 30 décembre 2022.
- En date du 10 Novembre 2022, la société Novartis Pharma SAS, associé unique de la société **Novartis Gene Therapies France S.A.S.**, a **décidé la dissolution anticipée sans liquidation** de cette dernière. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, cette décision de dissolution a entraîné automatiquement la transmission de l'ensemble du patrimoine social, actif et passif de la société Novartis Gene Therapies France S.A.S. au profit de la société Novartis Pharma S.A.S. avec une date d'effet au 31 décembre 2022 à minuit.
- Par décision en date du 25 novembre 2022, la société Novartis Pharma SAS, associé unique de la **société Foncière Richelieu S.A.S.** a **décidé de dissoudre** cette dernière, de manière anticipée. A cet effet, la transmission universelle de son patrimoine a été décidée au profit de la société Novartis Pharma SAS avec disparition de la personnalité morale de la société Foncière Richelieu S.A.S., avec effet au 30 décembre 2022 à minuit.

Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ou à leur coût de production pour celles produites en interne.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend les frais d'acquisition tels que définis dans le PCG, art. 321-10.1.

Immobilisations incorporelles

Figurent dans cette rubrique un fonds commercial correspondant au mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine de la Société Chiron ainsi que des logiciels. Ces derniers sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans, complété par un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

Un Goodwill de 2 718 053 euros a été constaté suite à l'acquisition de la partie oncologie de GSK en 2015.

Immobilisations corporelles

La fusion en 1997 des 2 sociétés Laboratoires Ciba-Geigy et Laboratoires Sandoz s'est faite aux valeurs comptables. Figurent donc à l'actif du bilan les valeurs brutes et les amortissements inscrits

chez les sociétés absorbées. Le plan d'amortissement pratiqué antérieurement se poursuit dans la nouvelle société.

Selon la nature des biens concernés, les amortissements d'actif sont déterminés selon la méthode linéaire ou dégressive. Ces derniers, économiquement justifiés ne sont pas considérés comme dérogatoires.

Lors de la mise en application des nouvelles règles relatives aux immobilisations par composants, Novartis Pharma a retenu la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables. Lorsque cela s'est avéré pertinent, les durées d'amortissement des actifs ont été modifiées afin de correspondre à la durée d'utilisation prévue des biens.

Le plan d'amortissement est le suivant et généralement :

NATURE	DUREE ANNEE
Construction	20 à 40
Matériels et équipements	10
Autres immobilisations corporelles	3 à 10

Immobilisations financières

La valorisation des titres a été effectuée en fonction respectivement de la valeur historique ou en cas d'apport de la valeur d'apport.

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur valeur actuelle estimée en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise.

Pour le FCPR Innobio, nous retenons la valeur liquidative des parts déterminée par la Banque Publique d'Investissements.

Stocks

Les stocks et en-cours de production sont valorisés en fonction de coûts standards définis en début d'année dans l'ERP comptable. Ce coût standard est déterminé pour chaque article, en cours de production, marchandises et produits finis. Il fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que celui-ci reste en ligne avec les coûts réels.

Les stocks peuvent également faire l'objet de dépréciations si un indice de perte de valeur est identifié.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève à 476 milliers d'euros.

Les créances et dettes en devises sont converties au taux de change en vigueur le jour de leur comptabilisation.

Des différences de conversion sont déterminées à la date d'arrêté des comptes par rapport au taux de change historique. Ces différences sont constatées dans des comptes transitoires du bilan et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les écarts de change réels comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- Perte de change : 466,6 milliers d'euros
- Gain de change : 247,9 milliers d'euros

Provisions pour risques et charges

Provision indemnités de départ à la retraite :

Une provision correspondant aux engagements de la société en matière de départ à la retraite a été comptabilisée (avec prise en compte d'hypothèses actuarielles, table de mortalité, taux d'actualisation de 3,70 %).

Le montant enregistré au passif du bilan est de 39,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Provision médailles du travail :

Le montant enregistré au passif du bilan est de 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Une reprise de provision d'un montant de 673,0 milliers d'euros a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Elle a été calculée individuellement, en tenant compte de l'ancienneté de chacun des collaborateurs et des paramètres habituels (taux d'actualisation de 3,70%, de rotation du personnel, de mortalité).

Elle tient compte des anciennetés suivantes : 20, 30, 35 et 40 ans.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2022, nous avons versé la somme de 208 833,20 HT euros.

NOTES SUR LE BILAN

I - Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations ayant affecté les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent de la manière suivante :

	en milliers d'euros
Investissements (valeur brute)	10 621
Cessions ou extourne (valeur nette)	1 307
Dotation provision pour dépréciation immobilisations	0
Dotation aux amortissements	-23 401
Variation du montant net des immobilisations	-12 976

Les investissements ont été réalisés à : *(en milliers d'euros)*

Centre de Biotechnologie	10 561
Siège social	59

II - Provisions réglementées

Il s'agit d'amortissements dérogatoires qui correspondent à un amortissement fiscal exceptionnel et à un amortissement dégressif fiscal selon les coefficients publiés au CGI :

Z002	Amortissement dégressif coeff. 1,25 (durée d'amortissement de 3 et 4 ans)
Z003	Amortissement dégressif coeff. 1,75 (durée d'amortissement de 5 et 6 ans)
Z004	Amortissement dégressif coeff. 2,25 (durée d'amortissement de plus de 6 ans)

III - Autres provisions pour risques et charges

	31/12/2021	Dot Exploit	Dot Excep	Rep Exploit	Rep Excep	31/12/2022
Provision PDV	23 306		11 284		11 325	23 265
Provision PSE	0					0
Provision Defined benefit early retir.	19 947				12 938	7 009
Provision pour risque	0					0
Provision /risque Autres	250					250
Total	43 503		11 284		24 263	30 524

IV - Capital

Le capital social est composé de 2 892 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

V - Variation des capitaux propres

Elle s'analyse ainsi :

✓ Résultat exercice 2022	+ 107 204 milliers d'euros
✓ Dividendes versés 2022	0 milliers d'euros
✓ Amortissements dérogatoires	- 4 643 milliers d'euros

VI - Echéance des créances et des dettes

Les créances immobilisées ainsi que celles inscrites dans les actifs circulants représentent un total de 759,13 millions d'euros. Elles sont à échéance de 1 an au plus pour 759,09 millions d'euros et à plus d'un an pour un montant de 0,043 millions d'euros.

Les dettes s'élèvent à 962,41 millions d'euros. Elles sont à échéance d'un an au plus pour 839,84 millions d'euros, de plus d'un an à cinq ans au plus pour 122,56 millions d'euros.

VII - Détail des postes de bilan et du compte de résultat avec les entreprises liées

En milliers d'euros

Clients	31 329
Autres créances	609 715
Participations	10
Fournisseurs	67 443
Autres dettes	3 569
Charges financières	0
Produits financiers	0

VIII - Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir de 4 439 209 euros sont composés des comptes clients Inter compagnie pour 4 438 313 euros et d'avoir à recevoir sur litige pour 896 euros.

Les charges à payer de 770 593 766 euros sont composées des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 50 793 121 euros, des autres dettes pour 8 846 902 euros et des dettes fiscales et sociales pour 710 953 744 euros.

IX - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges d'exploitation à hauteur de 12 708 183 euros :

- Des pièces détachées de moindre valeur situées sur notre site de production pour un total de 12 547 645 euros.
- Des factures fournisseurs constatées d'avance pour un montant de 160 538 euros.

X - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 17 640 654 euros.

La totalité des produits constatés d'avance portent sur l'annulation en IFRS16 du Site « Voyager ».

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

I - Chiffre d'affaires (en euros)

En euros	France	Export
Vente de marchandises	2 064 935 478	8 283 786
Production vendue (biens)	0	205 744 107
Production vendue (services)	2 944 494	87 911 971
Total	2 067 879 973	301 939 864

II - Résultat de l'exercice

Celui-ci se traduit par un bénéfice comptable de 107 204 372 euros, et par un bénéfice fiscal de 151 573 332 euros.

III - Intégration fiscale

L'intégration fiscale est basée sur le principe de neutralité fiscale. Novartis Pharma comptabilise son impôt propre comme si elle était fiscalement indépendante.

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale globale dont la société tête de groupe est :

Novartis Groupe France S.A.
8-10 Rue Sainte Claire Deville
92500 Rueil Malmaison

Novartis Pharma SAS est intégrée dans les comptes consolidés de Novartis Pharma AG selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune transaction significative effectuée avec une partie liée et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue au cours de l'exercice.

IV - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Total
Accroissements			
Amortissements dérogatoires	49 387	25.00%	12 347
Total	49 387		12 347
Allègements			
Indemnités de départ à la retraite	39 563	25.00%	9 891
Contribution de solidarité	3 040	25.00%	760
Ecart de conversion passif	18	25.00%	4
Participation des salariés	9 566	25.00%	2 391
Provision charge Restructuring	30 274	25.00%	7 568
Total	82 461		20 615

V - Ventilation de l'impôt sur le bénéfice entre résultat courant et exceptionnel :

Le taux normal d'IS à 25.83% s'applique, il n'y a pas eu application de taux réduits.

Résultat avant impôt (en milliers d'euros)	Impôt dû	Résultat net
Courant 124 772	-29 614	95 157
Crédits d'impôts	11 647	11 647
Exceptionnel 23 817	-9 505	14 313
Total		
	Participation	-13 913
	Résultat net	107 204

VI - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en Keuros)	Charges	Produits
Pénalités de retard & amendes fiscales	1 355	
Indemnité rupture contrat CAA	27 361	
Remises conventionnelles sur TVA 2012		17 411
Remboursement C3S 2020		313
Divers produit exceptionnel sur opération de gestion		5
sur opérations de gestion	28 716	17 729
Cession immobilisations	28	17
Autres charges et produits exceptionnels	6	3
sur opérations en capital	34	20
Dot exep sur MAR immo Huningue	167	-
Dotation amortissement dérogatoire	5 915	1 272
Provision Restructuring	11 284	24 263
Transferts de charges excep/ Restructuring	-	26 650
sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 366	52 185
Total	46 117	69 934
Solde	- 23 817	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen annuel - personnel salarié (exprimé en ETP /Headcount)

En 1998, la société a mis en place la nouvelle convention collective de l'industrie pharmaceutique. Cette convention ne fait plus référence aux notions de catégories professionnelles (cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers, VM...) Depuis cette date il est utilisé une grille de classification composée de 11 groupes auxquels sont rattachés les emplois de l'entreprise.

Les critères de classement définis dans la convention sont : la complexité, la responsabilité, l'autonomie, la connaissance et l'expérience. Le groupe 1 correspond à une activité à dominante technique. Le groupe 11 correspond à une activité à dominante d'encadrement.

GROUPE 1 à 3	109
GROUPE 4 à 5	444
GROUPE 6 à 11	1 642
Total	2 195

Le montant comptabilisé en 2022 du coût du personnel intérimaire s'élève à 1.5 millions d'euros.

Engagements hors bilan

Engagements donnés	0	
Cautions bancaires	6 729	milliers d'euros
Engagements de location longue durée véhicules	3 189	milliers d'euros
Engagements investissement Huningue	3 883	milliers d'euros

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 :

- Le 9 septembre 2020, l'Autorité de la concurrence française a rendu une décision de justice incriminant Novartis Pharma SAS et Novartis AG (Novartis), ainsi que plusieurs entités de Roche/Genentech, d'avoir enfreint le droit de la concurrence dans le secteur des traitements de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Plus précisément, l'Autorité de la concurrence a conclu que :

- (1) Novartis (de 2008 à 2013) a abusé d'une position dominante, partagée avec Roche/Genentech, en faisant des communications trompeuses aux professionnels de santé et à d'autres acteurs amplifiant les risques d'utilisation hors Autorisation de Mise sur le Marché de l'Avastin dans le cadre de la DMLA (Première accusation) ;

- (2) Novartis (de 2011 à 2013) et Roche (de 2008 à 2013)/Genentech (de 2011 à 2013) ont abusé d'une position dominante partagée en faisant obstacle à l'adoption de mesures administratives visant à faciliter l'utilisation hors Autorisation de Mise sur le Marché de l'Avastin dans la DMLA (Deuxième accusation).

L'Autorité de la concurrence a condamné Novartis à s'acquitter d'une amende de 385,1 millions d'euros (environ 453,5 millions \$) : (253,9 millions d'euros (299 millions \$ environ) pour la première accusation et 131,2 millions d'euros (environ 154,6 millions \$) pour la seconde accusation) et 59,7 millions d'euros (70,3 millions \$ environ) à Roche/Genentech.

Novartis s'est acquittée de l'amende en 2020 (charge exceptionnelle supportée par Novartis Pharma SAS de 77 millions d'euros réintégrée extra-comptablement) et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Roche/Genentech a également fait appel.

Le 16 février 2023, la Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision. Elle a retenu les appels de Novartis et de Roche/Genentech dans leur intégralité et a annulé la décision de l'Autorité de la concurrence. L'amende précédemment payée a été remboursée dans son intégralité (soit un produit exceptionnel de 77 millions d'euros enregistrés dans les comptes de Novartis Pharma SAS et déduit extra-comptablement). La décision est publique et a été publiée sur le site internet de l'Autorité de la concurrence.

En mars 2023, l'Autorité de la concurrence a fait appel de la décision de la Cour d'appel de Paris en effectuant un pourvoi en cassation. L'Autorité de la concurrence devrait soumettre des motifs détaillés en juillet 2023.

- Novartis Pharma France SAS a présenté le 11 janvier aux partenaires sociaux un plan de suppression de 400 à 500 postes en France, touchant essentiellement le siège social mais pas les usines. Ce projet est la déclinaison française du plan mondial de restructuration du groupe Novartis ayant pour projet le regroupement de ses deux entités Pharmacie et Oncologie, en une seule division Innovative Medicines (médicaments innovants). Le groupe Novartis avait à l'occasion dévoilé un plan de 8000 suppressions d'emplois dans le monde, sur un effectif global de 108 000 salariés, avec un recentrage sur cinq aires thérapeutiques : cardiologie, neurologie, oncologie, immunologie et hématologie. Les négociations entre la Direction France et les partenaires sociaux doivent prendre fin en mai 2023.

Tableau des filiales et des participations

en euros	Capital Social	Quote part du capital détenu (%)	Capitaux Propres (Totalité)	Valeur Brute Titres	Valeur nette titres	Résultat exercice clos	Dividendes encaissés
<i>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Novartis Pharma SAS)</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
Novartis Gene Therapies France SAS	10 000	100 %	1 884 818	10 000	10 000	1 224 232	
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)							
<i>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
a- françaises							
b- étrangères							
2 - Participations non reprises en A							
a- françaises							
b – étrangères							

Novartis Pharma SAS

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Certifié conforme

DocuSigned by:

4432A53D828D422...

Novartis Pharma S.A.S
8-10 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON

NOVARTIS PHARMA S.A.S

A N N E X E 2022

REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de Commerce Articles 9 et 11, art.7, 21,24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices et établis conformément au PCG.

Evènements marquants de l'exercice :

- Novartis a déposé en 2014 une réclamation auprès de l'Administration fiscale considérant que les **remises conventionnelles devraient venir en déduction du chiffre d'affaires réduisant mécaniquement la base de la TVA collectée**. Suite au rejet de la réclamation, Novartis a initié un contentieux devant les tribunaux administratifs au titre des exercices 2012 à 2019 pour un montant de 19,1 millions d'euros. La décision de la Cour administrative d'appel de Versailles a confirmé la position de Novartis et a fait droit à sa réclamation, puis le 3 juin 2021 le Conseil d'Etat a rejeté le pourvoi de l'Administration rendant définitif l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Versailles en faveur de Novartis. C'est à ce titre que **Novartis Pharma a enregistré un produit exceptionnel de 17,1 millions d'euros** dans ses comptes 2022 (le montant complémentaire non encore remboursé est en cours de traitement par les autorités).
- En avril 2022, le siège social mondial de Novartis Pharma annonce une évolution organisationnelle en fusionnant les 2 unités commerciales "Pharmaceuticals" et "Oncology" en une seule, avec l'objectif de générer des économies d'échelle et des synergies. Cette fusion des unités commerciales en une seule s'est traduit en France par un **Petit Licenciement Economique** pour Novartis Pharma France SAS ayant conduit au départ de 9 salariés siégeant au CODIR. Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2022, il a été pris acte de la **démission de Monsieur Frédéric COLLET de son mandat de président de la Société**, avec effet au 30 juin 2022. Par décision de l'associé unique en date du 30 juin 2022, il a été **nommé Monsieur Thibaut VICTOR-MICHEL en qualité de président de la Société** pour une durée de trois ans expirant à l'issue de la décision de l'associé unique devant statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Au cours de l'exercice, la société filiale Novartis Pharma SAS faisait l'objet d'une vérification de comptabilité sur les exercices fiscaux 2017 à 2019. Le 10 décembre 2021, la société a reçu une proposition de rectification pour un montant total de 3 424 150€. Le 10 février 2022, la société a contesté les redressements opérés par l'Administration fiscale concernant la comptabilisation de certaines dépenses de personnel dans le cadre du crédit d'impôt recherche. La réponse à proposition de rectification envoyée par l'Administration le 28 mars 2022 a donné partiellement raison à la société (baisse de 454 444 euros). La société a

maintenu sa position et a contesté les sommes restantes dans le cadre d'un recours hiérarchique. Par courrier du 29 septembre 2022 et conformément au souhait de la société, l'Administration a proposé de réduire **le montant redressé sur les trois exercices pour retenir un montant total de redressement de 2 109 996 euros** dont le paiement effectif a été opéré en décembre 2022.

- Enfin, un avis de contrôle des URSSAF a été adressé à la société Novartis Pharma SAS le 1er mars 2021. Le contrôle concerne la contribution sur le chiffre d'affaires sur les exercices de 2018 à 2020, la contribution sur les ventes directes sur les exercices 2018 à 2020 et la taxe promotion de 2017 et à 2019. Le 4 octobre 2022, la société a reçu une réponse aux observations qu'elle avait formulées et dans laquelle les **URSSAF motivent leurs positions et confirment être redevables d'un crédit sur les contributions d'un montant total de 1 312 172 euros**. Le remboursement a été perçu par la société le 30 décembre 2022.
- En date du 10 Novembre 2022, la société Novartis Pharma SAS, associé unique de la société **Novartis Gene Therapies France S.A.S., a décidé la dissolution anticipée sans liquidation** de cette dernière. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code Civil, cette décision de dissolution a entraîné automatiquement la transmission de l'ensemble du patrimoine social, actif et passif de la société Novartis Gene Therapies France S.A.S. au profit de la société Novartis Pharma S.A.S. avec une date d'effet au 31 décembre 2022 à minuit.
- Par décision en date du 25 novembre 2022, la société Novartis Pharma SAS, associé unique de la **société Foncière Richelieu S.A.S. a décidé de dissoudre** cette dernière, de manière anticipée. A cet effet, la transmission universelle de son patrimoine a été décidée au profit de la société Novartis Pharma SAS avec disparition de la personnalité morale de la société Foncière Richelieu S.A.S., avec effet au 30 décembre 2022 à minuit.

Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour celles acquises à titre onéreux ou à leur coût de production pour celles produites en interne.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend les frais d'acquisition tels que définis dans le PCG, art. 321-10.1.

Immobilisations incorporelles

Figurent dans cette rubrique un fonds commercial correspondant au mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine de la Société Chiron ainsi que des logiciels. Ces derniers sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans, complété par un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

Un Goodwill de 2 718 053 euros a été constaté suite à l'acquisition de la partie oncologie de GSK en 2015.

Immobilisations corporelles

La fusion en 1997 des 2 sociétés Laboratoires Ciba-Geigy et Laboratoires Sandoz s'est faite aux valeurs comptables. Figurent donc à l'actif du bilan les valeurs brutes et les amortissements inscrits

chez les sociétés absorbées. Le plan d'amortissement pratiqué antérieurement se poursuit dans la nouvelle société.

Selon la nature des biens concernés, les amortissements d'actif sont déterminés selon la méthode linéaire ou dégressive. Ces derniers, économiquement justifiés ne sont pas considérés comme dérogatoires.

Lors de la mise en application des nouvelles règles relatives aux immobilisations par composants, Novartis Pharma a retenu la méthode prospective de réallocation des valeurs comptables. Lorsque cela s'est avéré pertinent, les durées d'amortissement des actifs ont été modifiées afin de correspondre à la durée d'utilisation prévue des biens.

Le plan d'amortissement est le suivant et généralement :

NATURE	DUREE ANNEE
Construction	20 à 40
Matériels et équipements	10
Autres immobilisations corporelles	3 à 10

Immobilisations financières

La valorisation des titres a été effectuée en fonction respectivement de la valeur historique ou en cas d'apport de la valeur d'apport.

Les autres titres immobilisés sont valorisés à leur valeur actuelle estimée en fonction du marché et de l'utilité du bien pour l'entreprise.

Pour le FCPR Innobio, nous retenons la valeur liquidative des parts déterminée par la Banque Publique d'Investissements.

Stocks

Les stocks et en-cours de production sont valorisés en fonction de coûts standards définis en début d'année dans l'ERP comptable. Ce coût standard est déterminé pour chaque article, en cours de production, marchandises et produits finis. Il fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer que celui-ci reste en ligne avec les coûts réels.

Les stocks peuvent également faire l'objet de dépréciations si un indice de perte de valeur est identifié.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Le montant des créances représentées par des effets de commerce s'élève à 476 milliers d'euros.

Les créances et dettes en devises sont converties au taux de change en vigueur le jour de leur comptabilisation.

Des différences de conversion sont déterminées à la date d'arrêté des comptes par rapport au taux de change historique. Ces différences sont constatées dans des comptes transitoires du bilan et les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les écarts de change réels comptabilisés sur l'exercice s'élèvent à :

- Perte de change : 466,6 milliers d'euros
- Gain de change : 247,9 milliers d'euros

Provisions pour risques et charges

Provision indemnités de départ à la retraite :

Une provision correspondant aux engagements de la société en matière de départ à la retraite a été comptabilisée (avec prise en compte d'hypothèses actuarielles, table de mortalité, taux d'actualisation de 3,70 %).

Le montant enregistré au passif du bilan est de 39,6 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Provision médailles du travail :

Le montant enregistré au passif du bilan est de 3,0 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Une reprise de provision d'un montant de 673,0 milliers d'euros a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2022.

Elle a été calculée individuellement, en tenant compte de l'ancienneté de chacun des collaborateurs et des paramètres habituels (taux d'actualisation de 3,70%, de rotation du personnel, de mortalité). Elle tient compte des anciennetés suivantes : 20, 30, 35 et 40 ans.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Durant l'exercice 2022, nous avons versé la somme de 208 833,20 HT euros.

NOTES SUR LE BILAN

I - Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les variations ayant affecté les postes d'immobilisations corporelles et incorporelles s'analysent de la manière suivante :

	en milliers d'euros
Investissements (valeur brute)	10 621
Cessions ou extourne (valeur nette)	1 307
Dotation provision pour dépréciation immobilisations	0
Dotation aux amortissements	-23 401
Variation du montant net des immobilisations	-12 976

Les investissements ont été réalisés à : *(en milliers d'euros)*

Centre de Biotechnologie

10 561 Siège social
59

II - Provisions réglementées

Il s'agit d'amortissements dérogatoires qui correspondent à un amortissement fiscal exceptionnel et à un amortissement dégressif fiscal selon les coefficients publiés au CGI :

Z002	Amortissement dégressif coeff. 1,25 (durée d'amortissement de 3 et 4 ans)
Z003	Amortissement dégressif coeff. 1,75 (durée d'amortissement de 5 et 6 ans)
Z004	Amortissement dégressif coeff. 2,25 (durée d'amortissement de plus de 6 ans)

III - Autres provisions pour risques et charges

	31/12/2021	Dot Exploit	Dot Excep	Rep Exploit	Rep Excep	31/12/2022
Provision PDV	23 306		11 284		11 325	23 265
Provision PSE	0					0
Provision Defined benefit early retir.	19 947				12 938	7 009
Provision pour risque	0					0
Provision /risque Autres	250					250
Total	43 503		11 284		24 263	30 524

IV - Capital

Le capital social est composé de 2 892 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros chacune.

V - Variation des capitaux propres

Elle s'analyse ainsi :

✓ Résultat exercice 2022	+ 107 204 milliers d'euros
✓ Dividendes versés 2022	0 milliers d'euros
✓ Amortissements dérogatoires	- 4 643 milliers d'euros

VI - Echéance des créances et des dettes

Les créances immobilisées ainsi que celles inscrites dans les actifs circulants représentent un total de 759,13 millions d'euros. Elles sont à échéance de 1 an au plus pour 759,09 millions d'euros et à plus d'un an pour un montant de 0,043 millions d'euros.

Les dettes s'élèvent à 962,41 millions d'euros. Elles sont à échéance d'un an au plus pour 839,84 millions d'euros, de plus d'un an à cinq ans au plus pour 122,56 millions d'euros.

VII - Détail des postes de bilan et du compte de résultat avec les entreprises liées

En milliers d'euros

Clients	31 329
Autres créances	609 715
Participations	10
Fournisseurs	67 443
Autres dettes	3 569
Charges financières	0
Produits financiers	0

VIII - Produits à recevoir et charges à payer

Les produits à recevoir de 4 439 209 euros sont composés des comptes clients Inter compagnie pour 4 438 313 euros et d'avoir à recevoir sur litige pour 896 euros.

Les charges à payer de 770 593 766 euros sont composées des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 50 793 121 euros, des autres dettes pour 8 846 902 euros et des dettes fiscales et sociales pour 710 953 744 euros.

IX - Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont constituées de charges d'exploitation à hauteur de 12 708 183 euros :

- Des pièces détachées de moindre valeur situées sur notre site de production pour un total de 12 547 645 euros.
- Des factures fournisseurs constatées d'avance pour un montant de 160 538 euros.

X - Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 17 640 654 euros.

La totalité des produits constatés d'avance portent sur l'annulation en IFRS16 du Site « Voyager ».

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**I - Chiffre d'affaires (en euros)**

En euros	France	Export
Vente de marchandises	2 064 935 478	8 283 786
Production vendue (biens)	0	205 744 107
Production vendue (services)	2 944 494	87 911 971
Total	2 067 879 973	301 939 864

II - Résultat de l'exercice

Celui-ci se traduit par un bénéfice comptable de 107 204 372 euros, et par un bénéfice fiscal de 151 573 332 euros.

III - Intégration fiscale

L'intégration fiscale est basée sur le principe de neutralité fiscale. Novartis Pharma comptabilise son impôt propre comme si elle était fiscalement indépendante.

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale globale dont la société tête de groupe est :

Novartis Groupe France S.A.
8-10 Rue Sainte Claire Deville
92500 Rueil Malmaison

Novartis Pharma SAS est intégrée dans les comptes consolidés de Novartis Pharma AG selon la méthode de l'intégration globale.

Aucune transaction significative effectuée avec une partie liée et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue au cours de l'exercice.

IV - Accroissements et allègements de la dette future d'impôts au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Base	Taux	Total
Accroissements			
Amortissements dérogatoires	49 387	25.00%	12 347
Total	49 387		12 347
Allègements			
Indemnités de départ à la retraite	39 563	25.00%	9 891
Contribution de solidarité	3 040	25.00%	760
Ecart de conversion passif	18	25.00%	4
Participation des salariés	9 566	25.00%	2 391
Provision charge Restructuring	30 274	25.00%	7 568
Total	82 461		20 615

V - Ventilation de l'impôt sur le bénéfice entre résultat courant et exceptionnel :

Le taux normal d'IS à 25.83% s'applique, il n'y a pas eu application de taux réduits.

Résultat avant impôt (en milliers d'euros)	Impôt dû	Résultat net
Courant 124 772	-29 614	95 157
Crédits d'impôts	11 647	11 647
Exceptionnel 23 817	-9 505	14 313
Total		
	Participation	-13 913
	Résultat net	107 204

VI - Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel (en Keuros)	Charges	Produits
Pénalités de retard & amendes fiscales	1 355	
Indemnité rupture contrat CAA	27 361	
Remises conventionnelles sur TVA 2012		17 411
Remboursement C3S 2020		313
Divers produit exceptionnel sur opération de gestion		5
sur opérations de gestion	28 716	17 729
Cession immobilisations	28	17
Autres charges et produits exceptionnels	6	3
sur opérations en capital	34	20
Dot exep sur MAR immo Huningue	167	-
Dotation amortissement dérogatoire	5 915	1 272
Provision Restructuring	11 284	24 263
Transferts de charges excep/ Restructuring	-	26 650
sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	17 366	52 185
Total	46 117	69 934
Solde	- 23 817	

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen annuel - personnel salarié (exprimé en ETP /Headcount)

En 1998, la société a mis en place la nouvelle convention collective de l'industrie pharmaceutique. Cette convention ne fait plus référence aux notions de catégories professionnelles (cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers, VM...) Depuis cette date il est utilisé une grille de classification composée de 11 groupes auxquels sont rattachés les emplois de l'entreprise.

Les critères de classement définis dans la convention sont : la complexité, la responsabilité, l'autonomie, la connaissance et l'expérience. Le groupe 1 correspond à une activité à dominante technique. Le groupe 11 correspond à une activité à dominante d'encadrement.

GROUPE 1 à 3	109
GROUPE 4 à 5	444
GROUPE 6 à 11	1 642
Total	2 195

Le montant comptabilisé en 2022 du coût du personnel intérimaire s'élève à 1.5 millions d'euros.

Engagements hors bilan

Engagements donnés	0	
Cautions bancaires	6 729	milliers d'euros
Engagements de location longue durée véhicules	3 189	milliers d'euros
Engagements investissement Huningue	3 883	milliers d'euros

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022 :

- Le 9 septembre 2020, l'Autorité de la concurrence française a rendu une décision de justice incriminant Novartis Pharma SAS et Novartis AG (Novartis), ainsi que plusieurs entités de Roche/Genentech, d'avoir enfreint le droit de la concurrence dans le secteur des traitements de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA).

Plus précisément, l'Autorité de la concurrence a conclu que :

- (1) Novartis (de 2008 à 2013) a abusé d'une position dominante, partagée avec Roche/Genentech, en faisant des communications trompeuses aux professionnels de santé et à d'autres acteurs amplifiant les risques d'utilisation hors Autorisation de Mise sur le Marché de l'Avastin dans le cadre de la DMLA (Première accusation) ;

- (2) Novartis (de 2011 à 2013) et Roche (de 2008 à 2013)/Genentech (de 2011 à 2013) ont abusé d'une position dominante partagée en faisant obstacle à l'adoption de mesures administratives visant à faciliter l'utilisation hors Autorisation de Mise sur le Marché de l'Avastin dans la DMLA (Deuxième accusation).

L'Autorité de la concurrence a condamné Novartis à s'acquitter d'une amende de 385,1 millions d'euros (environ 453,5 millions \$) : (253,9 millions d'euros (299 millions \$ environ) pour la première accusation et 131,2 millions d'euros (environ 154,6 millions \$) pour la seconde accusation) et 59,7 millions d'euros (70,3 millions \$ environ) à Roche/Genentech.

Novartis s'est acquittée de l'amende en 2020 (charge exceptionnelle supportée par Novartis Pharma SAS de 77 millions d'euros réintégrée extra-comptablement) et a fait appel de la décision devant la Cour d'appel de Paris. Roche/Genentech a également fait appel.

Le 16 février 2023, la Cour d'Appel de Paris a rendu sa décision. Elle a retenu les appels de Novartis et de Roche/Genentech dans leur intégralité et a annulé la décision de l'Autorité de la concurrence. L'amende précédemment payée a été remboursée dans son intégralité (soit un produit exceptionnel de 77 millions d'euros enregistrés dans les comptes de Novartis Pharma SAS et déduit extra-comptablement). La décision est publique et a été publiée sur le site internet de l'Autorité de la concurrence.

En mars 2023, l'Autorité de la concurrence a fait appel de la décision de la Cour d'appel de Paris en effectuant un pourvoi en cassation. L'Autorité de la concurrence devrait soumettre des motifs détaillés en juillet 2023.

- Novartis Pharma France SAS a présenté le 11 janvier aux partenaires sociaux un plan de suppression de 400 à 500 postes en France, touchant essentiellement le siège social mais pas les usines. Ce projet est la déclinaison française du plan mondial de restructuration du groupe Novartis ayant pour projet le regroupement de ses deux entités Pharmacie et Oncologie, en une seule division Innovative Medicines (médicaments innovants). Le groupe Novartis avait à l'occasion dévoilé un plan de 8000 suppressions d'emplois dans le monde, sur un effectif global de 108 000 salariés, avec un recentrage sur cinq aires thérapeutiques : cardiologie, neurologie, oncologie, immunologie et hématologie. Les négociations entre la Direction France et les partenaires sociaux doivent prendre fin en mai 2023.

Tableau des filiales et des participations

en euros	Capital Social	Quote part du capital détenu (%)	Capitaux Propres (Totalité)	Valeur Brute Titres	Valeur nette titres	Résultat exercice clos	Dividendes encaissés
<i>A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations (dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de Novartis Pharma SAS)</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
Novartis Gene Therapies France SAS	10 000	100 %	1 884 818	10 000	10 000	1 224 232	
2 - Participations (10 à 50% du capital détenu)							
<i>B - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations</i>							
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)							
a- françaises							
b- étrangères							
2 - Participations non reprises en A							
a- françaises							
b – étrangères							

Novartis Pharma SAS

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Certifié conforme

DocuSigned by:

4432A53D828D422...

Novartis Pharma S.A.S
8-10 Rue Henri Sainte-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS NOVART S PHARMA SAS</u>			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>8-10 Rue Henri Sai te-Claire Deville 92500 RUEIL-MALMAISON</u>			Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>4 1 0 3 4 9 0 7 0 0 0 1 7 8</u>			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, <u>31122022</u>				
			N-1 <u>31122021</u>				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)			AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	2 847 448	5 959 266	198 312
		Fonds commercial (1)	AH	AI	2 718 053	2 718 053	2 718 053
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	1 431 606	1 431 606	1 443 796
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	2 450 659	3 900 985	3 917 121
		Constructions	AP	AQ	95 507 142	144 462 194	152 728 427
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	105 856 335	76 654 609	81 841 847
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 247 872	7 704 150	9 065 368
		Immobilisations en cours	AV	AW	9 538 713	9 538 713	13 432 751
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	29 511	29 511	4 969 445
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	9 534	2 070 465	2 515 465
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	52 166	52 166	37 123
TOTAL (II)		BJ	BK	233 918 993	254 521 722	272 867 713	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	48 146 385	48 146 385	35 949 571
		En cours de production de biens	BN	BO	3 216 705	20 712 558	22 923 707
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU	297 433	197 837 369	224 847 968
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	6 094 663	6 094 663	2 954 633
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	243 517	96 547 865	139 876 969
		Autres créances (3)	BZ	CA	239 348	649 339 723	303 022 733
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG			
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	12 708 182	12 708 182	14 217 662
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	3 997 004	1 031 386 748	743 793 244
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			17 812	51 019	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	237 915 998	1 285 926 283	1 016 711 977	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS NOVARTIS PHARMA SAS</u>				Néant ☐ *			
				Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>4 3 3 8 0 0 0 0 .</u>)			DA	43 380 000	43 380 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)		DC				
	Réserve légale (3)			DD	4 338 000	4 338 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>B1</u>)		DF	220 755	220 755		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)		DG	11 045 734	11 045 734		
	Report à nouveau			DH	34 432 973	(12 566 347)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	107 204 372	46 999 320	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK	49 387 117	44 744 631	
	TOTAL (I)			DL	250 008 952	138 162 094	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
	Avances conditionnées			DN			
	TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	30 541 778	43 553 996	
	Provisions pour charges			DQ	42 555 578	51 713 655	
	TOTAL (III)			DR	73 097 357	95 267 651	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)		DV	5 590 678	6 122 183		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	408 986	2 079 244	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	148 137 437	148 796 451	
	Dettes fiscales et sociales			DY	779 083 596	597 154 181	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	1 969 294	927 979	
	Autres dettes			EA	9 985 894	7 654 596	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	17 640 654	20 532 956	
TOTAL (IV)			EC	962 816 541	783 267 593		
Ecart de conversion passif* (V)			ED	3 432	14 637		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 285 926 283	1 016 711 977		
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B			
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
		Dont	Ecart de réévaluation libre	1D			
			Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	839 842 566	667 302 331	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Novartis Pharma S.A.S.
Société par actions simplifiée
Au capital de 43.380.000 euros
Siège social : 8-10 rue Henri Sainte-Claire Deville
92500 Rueil-Malmaison
410 349 070 RCS Nanterre

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2023**

[...]

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice de l'exercice s'élevant à 107 204 372 euros, décide, sur proposition du Président, d'affecter ce résultat comme suit :

- à titre de dividendes à l'associé unique : 107 204 372 euros.

En outre, l'associé unique décide de prélever une somme de 34 432 973 euros sur le compte Report à nouveau créateur, s'élevant à 0 euro après affectation, et une somme de 362 655 euros sur le compte Autres réserves, s'élevant à 10 683 079 euros après affectation, à titre de dividendes complémentaires.

Ainsi le montant global des dividendes distribués s'élève à 142 000 000 euros.

Ces dividendes seront versés au plus tard le 30 septembre 2023.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il a été procédé à une distribution de dividendes en faveur de l'associé unique de 90 085 800 euros au titre de l'exercice 2019 et qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des exercices 2020 et 2021.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

[...]

DocuSigned by:

4432A53D828D422...

Pour copie certifiée conforme
Monsieur Thibaut VICTOR-MICHEL
Président